



RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET EVALUATION DE L'EXISTANT EN MATIERE DE CARTOGRAPHIE ET DE SENSIBILITE DU LITTORAL DE LA CANCA

Ce présent document rassemble et évalue les études et supports existant en matière de cartographie et de sensibilité du littoral qui peuvent s'avérer utile dans le cadre de la démarche « infra-Polmar » de la CANCA. Il précise aussi le fonds de carte minimum, qui est nécessaire aux communes pour la remise en état des sites pollués.

Selon l'instruction du 4 mars 2002, «un inventaire précis et hiérarchisé» des sites sensibles du département est une composante essentielle du plan Polmar/Terre. Une fois le plan Polmar/Terre des Alpes-Maritimes actualisé, il sera intéressant de consulter cet inventaire pour connaître les éventuels sites sensibles du littoral de la CANCA.

Le **plan Polmar/Terre des Alpes-Maritimes du 10 novembre 1994 recense les zones sensibles** (à protéger en priorité) du littoral de la CANCA suivantes :

- le Cros-de Cagnes ;
- St Laurent-du-Var ;
- Nice ;
- la darse sud et la darse de la santé de Villefranche-sur-Mer ;
- le port de St Jean Cap-Ferrat ;
- Beaulieu ;
- le port de Eze.

La rade de Villefranche est considérée comme zone maritime côtière sensible.

La **DDE** a réalisé une carte de synthèse du littoral des Alpes-Maritimes où sont représentés :

- les limites de la zone littorale ;
- la limite des espaces proches du rivage ;
- les lais et relais ;
- les sentiers et les zones littorales accessibles ;
- les zones littorales non accessibles ;

et différents usages du littoral :

- les espaces remarquables (partie maritime) ;
- les espaces urbanisés sensibles ;
- les aéroports ;
- les ports de commerce principaux ;
- la localisation des ports ;
- le type de port (commerce, plaisance) ;
- les plages.

Ce document est complété par deux tableaux. L'un décrit les ports du département : leur activité, leur situation juridique, leur compétence, la commune, la date et la durée de concession et le nombre de postes à quai. Le second précise pour chaque commune, la longueur totale du littoral, la longueur du port, la longueur des sentiers et autres accès et la longueur des plages. Cette information nous a été transmise par la Direction de l'Environnement de la CANCA.

Plus localement, **le service environnement de la ville de Nice et la DIREN** (1999, 2000) ont commandé une étude cartographique (SIG Arcview, à partir de photos aériennes et de transects en plongée) de la façade maritime de la commune de Nice afin de réaliser un état des lieux et un inventaire patrimonial dans le cadre du contrat de baie et du projet d'extension du port de Nice.

De son côté, **l'Ifremer** propose une carte de courantométrie du littoral méditerranéen, sur son site Internet : <http://www.ifremer.fr/envlit/region/reg10paca/index.htm>.

Le **Laboratoire Côtier Provence Azur Corse de l'Ifremer** a réalisé, en coopération avec le GIS Posidonie et le Centre d'Océanologie de Marseille (soutenus par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la DIREN et la Région PACA) un **guide méthodologique de la cartographie des biocénoses marines**. Ce guide fait partie des guides méthodologiques du Réseau Littoral Méditerranéen (RLM).

Le **site Internet du Réseau Littoral Méditerranéen (RLM)** (<http://rdb.eaurmc.fr/rlm/index.htm>) présente des données et des informations sur les milieux littoraux méditerranéens (documents et cartes de synthèse). Le littoral méditerranéen a été découpé en 50 zones homogènes appelées « unités cohérentes de gestion », caractérisées par 4 critères : « physique », « qualité et biodiversité des écosystèmes », « critère aménagement et activités humaines » et « apports et qualité du milieu ». Le littoral de la CANCA s'inscrit dans les zones 29 et 30 :

http://rdb.eaurmc.fr/rlm/infos-generales/zones-homogenes/zone_29.html

http://rdb.eaurmc.fr/rlm/infos-generales/zones-homogenes/zone_30.html)

Concernant plus particulièrement les écosystèmes sensibles méditerranéens, le Réseau Posidonie, la Région PACA et le Conseil Général des Alpes-Maritimes ont réalisé un « **Suivi et cartographie des herbiers de Posidonies (*Posidonia oceanica*) entre 1993 et 1997** ».

L'étude état des lieux diagnostic du littoral Antibes / Cap d'Ail du Contrat de baie de Nice commandé par la CANCA à la société Safege-Cetiis Ingénieurs Conseils est en cours et fournira des cartes qui pourront être utiles dans le cadre de la démarche « infra-Polmar ». Cette étude doit synthétiser les données brutes et élaborées existantes sur la zone concernée (dont le littoral de la CANCA), et les restituer sous forme de cartes au 1/100 000^e (disponibles fin juin 2004). Parmi elles :

- une carte de localisation de la zone ;
- une carte des caractéristiques physiques de la zone marine ;
- une carte des biocénoses ;
- une carte des activités et usages du littoral ;
- une carte des activités et usages du milieu marin ;
- une carte des pollutions accidentelles ;
- une carte des pluviométries et des vents.

Il faudra probablement combler les lacunes ou compléter les données de certaines de ses cartes.

Par ailleurs pour la démarche « infra-Polmar », **il semble nécessaire de compléter ce travail :**

1. Par des données de localisation des zones à risques, qui précisent :

- les voies de communication et les industries à risque (transport de produits à risque, risques de rejets accidentels, risques de rupture de canalisation ou d'explosion de cuves, le type de produits, etc.) ;
- la localisation des dépôts d'hydrocarbures et zones de stockage de matières dangereuses, canalisations d'hydrocarbures ou autres produits pouvant présenter des risques de pollution ;
- répertorier les installations classées, usines potentiellement dangereuses, etc. ;
- les risques liés aux inondations (ex. cuves d'hydrocarbures en zone inondable).

2. D'un point de vue écologique, il est utile de réaliser une carte de localisation :

- des espaces naturels protégés sensibles littoraux et marins, protections foncières et/ou réglementaires, inventaires scientifiques, espèces protégées ou remarquables, zone de nourrissage, de nidification et de reproduction, etc. ; des zones marines à grand intérêt biologique : gisements naturels de coquillages, de crustacés, zones de frayère, secteurs de pêche professionnelle, zones de pêche à pied, herbiers de posidonies, etc.

3. D'un point de vue socio-économique, les cartes de Safege-Cetiis synthétisent déjà une partie des données. Ces données concernent les activités d'intérêt « **touristique** » ou touchant à l'utilisation et à l'exploitation de l'espace :

- plages, zones récréatives de bord de mer, sites historiques ;
- stations balnéaires, établissements de thalassothérapie (prises d'eau de mer, implantation) ;
- implantation des ports de plaisance, ports de pêche, ports ou villages conchylicoles, cales de mises à l'eau, routes d'accès au littoral, etc (la carte de la DDE précédemment citée synthétise une partie de ces informations) ;
- aires de stationnement côtières.

Elles concernent aussi les zones marines et littorales d'intérêt « **économique et biologique** »

- secteurs de production aquacole (ex. Cagnes-sur-Mer),
- zones de pêche professionnelle, zone de pêche à pied ;

et les aspects purement économique : la localisation des prises d'eau de mer des industries situées sur le littoral.

Chaque commune devrait disposer pour ses agents d'un fonds de carte du littoral à l'échelle de l'ordre du 1/10 000^e comprenant au moins le trait de côte, le type de faciès littoral et d'ouvrages maritimes, les principaux usages (socio-économiques et autres), les zones à risque identifiées, les accès routiers et parkings desservant le littoral et sur des cartes ponctuelles à l'échelle de l'ordre du 1/2000^e les sites protégeables avec les dispositifs de mise en place des protections.